

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0376

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes  
Tél. 04.66.30.81.33  
Réf : JMC/OB/BA – 2024/60

**Objet : Signature à titre gracieux entre la Communauté Alès Agglomération et l'association Amicale de l'EDSR07 d'une convention pour l'utilisation du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes le mercredi 14 août 2024 de 8h à 12h.**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

**Considérant** le souhait de l'association Amicale de l'Escadron Départementale de Sécurité Routière 07 de réaliser une vidéo de sensibilisation dans le cadre de sa formation trajectoire sur le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** l'intérêt, en termes de promotion du site, que représente ce tournage, la mise à disposition du Pôle Mécanique Alès Cévennes, sera consentie à titre gracieux,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Amicale de l'EDSR07 représentée par son président, M. Guy GOUILLON, située Caserne RAMPON, place du Champ de Mars, 07000 Privas, en vue de la réalisation d'un tournage, le mercredi 14 août 2024 de 8h à 12h.

**ARTICLE 2 :**

Eu égard au caractère promotionnel de cet événement, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Amicale de l'EDSR07 sera consentie à titre gracieux le mercredi 14 août 2024 de 8h à 12h.

L'ensemble des modalités de la mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 14 AOUT 2024

Le président

Christophe RIVENQ

